



Cédric et Julie, couple avec deux enfants, disposent d'un revenu mensuel de **2 500 €** et d'un apport personnel de **2 000 €** pour un achat.

Le Conseil Général et leur commune les ont soutenu à hauteur de 4 000 €. Grâce à cela, ils ont également pu bénéficier d'un **prêt à 0% de 34.000 €** au lieu de 21.500 €. Ils ont pu acheter **une maison et un terrain de 150.000 €**, frais de notaire, d'hypothèque et de dossier inclus avec un prêt d'une durée de **20 ans au lieu de 25.**

« Grâce à l'aide du Conseil Général et au prêt à 0% majoré, nous avons pu économiser 33.000 € ! »

Cédric et Julie



Olivier et Sophie, couple avec un enfant, disposent d'un revenu mensuel de **2 200 €** mais d'aucun apport personnel.

Avec 3 000 € d'aides du Conseil Général et de leur commune d'implantation, ils ont tout d'abord bénéficié d'un **prêt à 0% de 29.000 €** au lieu de 19.000 €, ce qui leur a permis de construire leur maison. Dans un deuxième temps, ils ont également bénéficié d'un Pass Foncier de 30.000 €, ce qui leur permet de rembourser le prix du terrain après celui de leur maison. Grâce à ces aides, ils ont pu acheter **une maison et un terrain de 150.000 €** tout en réduisant la durée de remboursement du prêt et en allégeant les mensualités.

« Avec le prêt à 0% majoré et le Pass Foncier, notre durée de remboursement passe de 30 ans à 25 ans ! »

Olivier et Sophie

Pour tout renseignement :

Contactez la mairie de la commune dans laquelle vous voulez acheter un logement ou contactez directement l'ADIL au 02.51.44.26.60



Devenir Propriétaire en Vendée

avec
le Conseil Général
et les communes



Renseignez-vous !
www.vendee.fr





Propriétaire en Vendée

Aider à l'accession à la propriété

Au titre de son nouveau programme pour l'habitat en Vendée, le Conseil Général a mis en place une aide destinée à soutenir les Vendéens qui souhaitent devenir propriétaires.

Comment ce programme fonctionne-t-il ?

Le programme « Propriétaire en Vendée » permet au Conseil Général **d'aider les Vendéens à hauteur de 1 000 à 1 500 €**, somme qui pourra être complétée par la commune d'implantation.

Ainsi, pour un foyer de 3 personnes (ou moins), le montant global de l'aide du Conseil Général et des communes sera d'au moins 3 000 €. Pour un foyer de 4 personnes (ou plus), l'aide sera d'au moins 4 000 €.

Existe-il d'autres aides ?

Cette aide du Conseil Général et des communes permet d'avoir accès à deux autres mesures : la majoration du prêt à 0% et le Pass Foncier.

Le prêt à 0% est un prêt sans intérêt qui peut être octroyé, sous certaines conditions, pour une partie du prix d'achat d'un logement. Désormais, grâce à l'aide du Département et des communes, le montant total emprunté à 0% pourra être plus important et le plan de financement du projet plus facilement réalisé.

Le Pass Foncier permet de rembourser le terrain après la maison, ce qui permet d'échelonner dans le temps et de réduire les mensualités de remboursement.

Le prêt à 0% et le Pass foncier peuvent se cumuler.

...tout pour vous sentir chez vous

Comment puis-je bénéficier de l'ensemble de ces mesures ?

Pour bénéficier de ces mesures, votre famille doit acheter un logement pour la première fois.

Plusieurs autres conditions sont nécessaires :

- **Vivre en Vendée depuis plus deux ans**, sans interruption et au titre de sa résidence principale.
- Un, au moins, des conjoints doit **travailler dans le département**.
- Vos ressources ne doivent pas dépasser le **plafond de ressources HLM**.
- L'achat doit se situer dans **la zone géographique couverte par le programme** (c'est-à-dire tout le département hors communauté de communes du Pays Yonnais).

Quels sont les types d'achat concernés ?

L'aide est accordée, au choix, pour :

- L'acquisition d'un **terrain** et la construction d'une **maison d'habitation**,
- La **construction** d'une maison d'habitation,
- **L'acquisition** d'un logement neuf.

A qui m'adresser ?

A la mairie du lieu de votre projet. Vous pourrez retirer un formulaire de demande et prendre rendez-vous avec l'Agence départementale d'information sur le logement (ADIL) pour être conseillé.